PROCEDURE ET DOSSIER DE RECONNAISSANCE

ASSOCIATION DE CLASSE

Une association de Classe peut être reconnue par la FFVoile si elle respecte les conditions suivantes :

a) Être la seule association française existante pour une série définie ;
b) Réunir uniquement les pratiquants d'une seule série de bateaux sauf dérogation spécifique accordée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau Exécutif ;
c) Déclarer annuellement à la FFVoile le nombre de membres de l'association pratiquant la voile ;
d) Justifier d'un minimum d'activité déterminée par la FFVoile à l'exception des associations de Classes reconnues comme internationales par World Sailing et pour lesquelles aucun critère d'activité n'est précisé pour obtenir la reconnaissance ;
e) Informer la FFVoile des plans et spécifications de formes, de construction et de voilure, les règlements et spécifications de la Classe ainsi que leurs mises à jour régulières. Intégrer ces éléments dans les statuts et règlement intérieur de l'association ;
f) Faire approuver par la FFVoile les règles et méthodes de jauge et mesurage ainsi que le système prévu par l'association pour faire mesurer les bateaux et délivrer les certificats de conformité. En ce qui concerne les associations internationales de Classes reconnues par World Sailing, l'application de ces dispositions est faite en conformité avec la réglementation et les décisions de World Sailing ;
g) L'association de Classe étant l'organisme garant des règles de jauge et de leur éventuelle évolution, les statuts de l'association doivent mentionner que les plans et spécifications ne peuvent être modifiés que par délibération d'une Assemblée Générale de l'association prise dans les conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des statuts.

Comment devenir une classe reconnue par la FFVoile

Le représentant légal de l'association adresse à la FFVoile un dossier de reconnaissance qui comporte :

- Le formulaire de demande de reconnaissance entièrement complété ;
- Les pièces justificatives démontrant que les conditions de reconnaissance sont remplies ;
- Les statuts de l'association ;
- Le récépissé de déclaration en préfecture de l'association ;
- La liste de ses dirigeants (nom, date et lieu de naissance, adresse, profession et nationalité) ;
- Un état du nombre de personnes adhérentes à l'association et concernées par la pratique de la voile sur cette série ;
- Les règles de Classe, les plans et spécifications.

Les statuts doivent mentionner certaines obligations précisées au chapitre 3 du règlement intérieur de la FFVoile (article 81).

Une association de classe regroupe les propriétaires/adhérents d'une même série monotype. Elle doit s'assurer que l'ensemble de ses membres est titulaire d'une licence FFVoile.

Règlement sportif de la FFVoile
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_technique_sportif.pdf

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE – ASSOCIATION DE CLASSE

Date d'envoi à la FFVoile :

NOM DE L'ASSOCIATION :

Site Internet :

Adresse du siège social :

Déclaration à la préfecture - date et lieu (joindre le récepissé) :

Correspondance à adresser :

Liste du ou des constructeurs agréés :

Nom de l'architecte :

BUREAU

Président -	NOM
	PRENOM
	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
	Nationalité
	Profession
	ADRESSE
	MAIL / TEL
	N° LICENCE FFVOILE
Secrétaire général -	NOM
	PRENOM
	ADRESSE
	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
	Nationalité
	Profession
	MAIL / TEL
	N° LICENCE FFVOILE
Trésorier -	NOM
	PRENOM
	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
	Nationalité
	Profession
	ADRESSE
	MAIL / TEL
	N° LICENCE FFVOILE

Le dossier de reconnaissance doit être envoyé accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction à dps@ffvoile.fr

L'instruction est réglementaire et sportive.

En application de l'article 80 « Le dossier est instruit par le Secrétaire général et la décision d'accepter ou non la reconnaissance relève de sa compétence » … .